



SIVOM DE LA BURE
2 place de la Patte d'Oie
31370 RIEUMES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
 DU CONSEIL SYNDICAL DU SIVOM DE LA BURE**

Nombre de délégués en exercice : 27

Présents : 15

Absents : 12

Procurations : 2

Votants : 17

Date de la convocation : 26 janvier 2023

SEANCE DU 9 FEVRIER 2023

N° 2023-02-09-004

L'an deux mille vingt trois, le neuf février à 19 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans Halle aux Marchands de Rieumes, sous la présidence de Madame Jennifer COURTOIS-PERISSE, Présidente.

Etaient Présents : Alain FOURIGNAN, Christine FERRE, William LARRIEU, Serge BONNEMAISON, Gilbert PAGAN, Chantal FABRE, Marie-Pierre JULIEN, Corinne PAYSSERAND, Jennifer COURTOIS-PERISSE, Rémi MANGIN, Louise GASTON, Michel BALLONGUE, Didier GENEAU, Martine LABARRERE, Amandine ROUQUETTE.

Etaient absents/excusés : Isabelle AVERLANT, Marc HAVRANEX, Sébastien POGGIALI, Ludovic THOMAS, Eric CASTILLON, Patricia TOUROLLE, Olivier LEDUC, Martine LEZAT, Thierry CHANTRAN, Stéphanie BILLIET, Pascal ORAZIO, Christophe GIRAUD.

Ayant Donné procuration : Patricia TOUROLLES à Serge BONNEMAISON, Thierry CHANTRAN à Louise GASTON.

A été désigné secrétaire de séance : William LARRIEU

Assistante de séance : Isabelle MONTEMBAULT

OBJET :

AUTORISATION A MADAME LA PRESIDENTE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DES QUARTS DE CREDITS OUVERTS AU BUDGET PRIMITIF 2022

Madame la Présidente expose :

Au titre de l'article L.612-1 Du Code Général des Collectivités Territoriales : « *Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril 2021, en l'absence d'adoption à cette date, la Présidente a la possibilité, sur l'autorisation du Comité Syndical, d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption* ».

En l'absence d'autorisation avant l'adoption du vote du budget de l'exercice 2023, le Comité Syndical se trouvera dans l'impossibilité d'engager ou de mandater les dépenses d'investissements.

Pour l'exercice 2022, les crédits d'équipements (dépenses d'investissement hors programme pluriannuel et remboursement de la dette) ouverts au titre du budget de l'exercice s'élevaient à la somme de **66 562.00 €**

Il est donc proposé d'autoriser Madame la Présidente à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget de l'exercice 2023, et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit **16 640.50 €**.

Envoyé en préfecture le 14/02/2023

Reçu en préfecture le 14/02/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 031-243100906-20230209-20230209004-DE

Après avoir oui et délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **Autorise** Madame la Présidente à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget de l'exercice 2023, et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit **16 640.50 €**.
- **Mandate** Madame la Présidente pour effectuer toutes les démarches administratives et financières liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 9 février 2023

Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme et exécutoire par Mme Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ, Présidente du SIVOM de la Bure, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le 14/02/2023 et de sa publication le 14/02/2023


Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ
Présidente